

# Faut-il acheter ou vendre d'abord?

Faut-il acheter ou vendre sa propriété d'abord? Chaque option comporte ses avantages et ses risques. En examinant attentivement le pour et le contre, et en prévoyant des solutions de rechange en cas de pépin, vous serez en mesure de faire un choix éclairé.

## Vendre d'abord

En vendant votre propriété avant d'en avoir trouvée une autre, vous connaîtrez la somme exacte qui vous reviendra dans le cadre de la vente. Vous aurez donc une idée précise du montant disponible pour l'achat de votre nouvelle résidence.

Il se peut que vous ressentiez un urgent besoin de trouver une nouvelle maison. Cependant, gardez en tête que vous aurez en main toutes les données requises pour faire une promesse d'achat solide. Par exemple, en sachant à quelle date emménageront les acheteurs de votre résidence, vous pourrez établir à quel moment vous souhaitez prendre possession de votre nouvelle propriété. Si ces dates ne coïncident pas, vous pourrez toujours opter pour un logement temporaire.

## Acheter d'abord

En achetant d'abord, vous connaîtrez à l'avance votre nouvelle adresse, le coût exact de votre nouvelle résidence, la date à laquelle vous en deviendrez propriétaire et la date de la transaction. Vous pourrez tenir compte de ces éléments lorsque vous recevrez une promesse d'achat pour votre propriété actuelle.

Il est aussi possible de faire une promesse d'achat conditionnelle à la vente de votre propriété. Dans ce cas, il se peut que le propriétaire de la résidence que vous convoitez reçoive une autre promesse d'achat ne lui imposant aucune condition. Pour pouvoir vous accorder la priorité, il vous demandera de retirer votre condition. Vous aurez alors le choix d'acheter cette propriété avant de vendre la vôtre, ou de retirer votre offre.

Quoi qu'il en soit, il est bon de prévoir une source de financement temporaire au cas où votre propriété actuelle ne serait pas vendue lors de la signature du contrat d'achat de votre nouvelle propriété.

Source : <http://www.centris.ca/fr/pour-vendre>